

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 février 2023 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, HAURY Evelyne, LERCH Michaël, OTT Martial, DAUVERGNE Nathalie, SIMON Manuela, THUILLIER Christelle, VERGER Christelle

Absents excusés : Monsieur STUDER Jean-Luc et Monsieur SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Monsieur STUDER Jean-Luc à Monsieur KARCHER Jacques
Monsieur SCHNEIDER Arthur à Madame SIMON Manuela

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 09 janvier 2023
- 3) Valocîm
- 4) Chaudière
- 5) Points divers
 - a) Valeur des terrains
 - b) Taxe foncière logements vacants
 - c) Déco entrée du village
 - d) Décalage Conseil Municipal du 05 juin
 - e) Séance budgétaire 2023 : 3 avril 2023
 - f) Maison Dennecker / Stadelmann
 - g) Démission Evelyne

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame VERGER Christelle comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2023

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 09 janvier 2023, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Valocîme

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'actuellement une convention et un loyer de 500 € / mois, nous lie avec SFR sur 12 ans, échéance au 30 avril 2032.

Le groupe Valocîme propose une convention financière très avantageuse pour la commune.

Cette offre de Valocîme a pour vocation un rééquilibrage en faveur des propriétaires et des opérateurs.

Mme VERGER souhaite se renseigner auprès des autorités régionales sur cet organisme avant toute signature.

Si elle ne trouve rien de répréhensible, cette offre pourra être acceptée.

4) Remplacement de la chaudière

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la consultation, seules deux entreprises ont transmis un devis en mairie.

L'entreprise KRAFT propose une chaudière de marque VAILLANT d'une puissance de 60 KW, éventuellement de 80 KW.

L'entreprise BURGUNDER propose une chaudière de marque VIESSMANN d'une puissance de 69 KW.

Après discussion, il est proposé que Madame VERGER se renseigne auprès du bureau d'études WEST, afin de savoir qu'elle serait la chaudière la plus appropriée au niveau de la puissance.

Il a été soulevé le projet d'isolation des combles en complément de l'installation de la nouvelle chaudière.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de remplacement de la chaudière et dont le coût prévisionnel s'élève à 25 504 € ^{H.T.} soit 30 604,80 € ^{T.T.C.} est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Coût total | 25 504 € H.T. |
| DETR | 15 300 € H.T. |
| Autofinancement Communal (emprunt) | 10 204 € H.T. |

5) Points divers

a) Valeur des terrains : évaluation de l'étude de Maître Daniel Hertfelder

- En zone UB, terrain viabilisé : entre 8000,00€ et 10000,00€ l'are
- En zone UB, terrain non viabilisé : entre 5000,00€ et 8000,00€ l'are

b) Taxe foncière des logements vacants

Pour dissuader les propriétaires de laisser leurs logements inoccupés, l'Etat a créé la taxe annuelle sur les logements vacants en 1999. A compter de 2023, cette taxe est étendue à plus de communes et ses taux d'imposition sont relevés. Davantage de contribuables devront donc la payer en fin 2023 et la somme à régler sera bien plus lourde que les années antérieures.

Application de la TLV et de la THLV

La TLV (taxe sur les logements vacants) s'applique aux logements vides et inoccupés depuis plus de 1 an. Seuls les propriétaires pouvant justifier d'une occupation de plus de 90 jours consécutifs dans l'année ou d'une vacance indépendante de leur volonté pouvaient y échapper.

La THLV, taxe d'habitation sur les logements vacants :

c) Déco entrée du village

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, une offre de décoration en résine représentant des animaux (cerf, biche, faon), réfléchissants, que l'on pourrait installer à l'entrée du village côté Urbès.

Après discussion, le conseil municipal favorable à la confection d'un talus recouvert des fleurs comme prévu, mais est défavorable d'y ajouter les décorations présentées.

d) Décalage du Conseil Municipal du 05 juin prochain

La séance du 03 juillet est supprimée et remplacée par le 19 juin 2023.

Rappel des dates des prochains Conseils Municipaux

- | | |
|-----------------|---------------------|
| - 06 mars 2023 | - 04 septembre 2023 |
| - 03 avril 2023 | - 02 octobre 2023 |
| - 24 avril 2023 | - 30 octobre 2023 |
| - 19 juin 2023 | - 27 novembre 2023. |

e) Séance budgétaire 2023 : 3 avril 2023

La séance budgétaire sera le 03 avril 2023.

f) Maison Dennecker / Stadelmann

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il a bien signé le permis de démolir pour l'ancienne maison DENNECKER. Monsieur TACQUARD François, par courrier, précise que ce permis est illégal, sachant que cette maison fait partie du cœur patrimonial du village, des constructions datant avant 1950.

Monsieur TACQUARD François précise également dans son courrier, que l'association du Moulin sera prête à acheter cette maison. Pour ce faire, l'association devra présenter un état d'intérêt.

g) Démission de Madame Évelyne HAURY.

Madame HAURY Evelyne informe l'assemblée qu'elle a transmis sa lettre de démission en tant qu'adjointe et conseillère au Préfet, ainsi qu'à la mairie.

Grands anniversaires 2023

24 février 2023 – Noces d'Or Epoux REBISCHUNG Raymond

03 mars 2023 – 100 ans de MADAME GULLY Célestine

20 mai 2023 – 80 ans de Monsieur KRAGEN Joseph

30 juin 2023 – 90 ans de Madame STUDER Jeanne

15 novembre 2023 – 95 ans de Madame BLUNTZER Stéphanie

La séance a été levée à 21 heures 30 minutes.